

Formation de cadres Animateurs sabre laser Comité Régional d'Esgrime du Grand Est Année 2024 – 2025

Organisation de l'année de formation

Les stages de formation d'une durée totale de 60h seront dispensés par le comité régional d'escrime du Grand Est. Pour s'inscrire, les candidats doivent être **licenciés** dans un club d'escrime du Grand Est (dérogation possible étudiée au cas par cas), avoir plus de 16 ans et posséder le **diplôme d'arbitrage régional au sabre laser ou le grade consulaire à minima** (en cas de non-détention de du diplôme d'arbitre régional, une formation sera dispensée pendant la formation « animateur » et le diplôme devra être passé à la fin de celle-ci). Les candidats doivent se faire connaître auprès du secrétariat du comité **avant le 1^{er} octobre 2024**. L'inscription sera validée à réception d'un chèque d'un montant de 120 euros à l'ordre du Comité Régional d'Esgrime du Grand Est. Le déplacement, l'hébergement et la restauration sont à la charge des stagiaires. Les candidats s'engagent à suivre la totalité des stages de formation et à se présenter aux évaluations.

L'année de formation sera organisée en deux modules :

- Un module de formation d'une durée minimale de 60h conduit par l'équipe technique régionale
- Un module de mise en situation d'une durée de 40h conduit par le tuteur (Maître d'Armes du club ou éducateur fédéral spécialiste du sabre laser)

Des notes d'organisation spécifiques seront adressées aux intéressés précisant le lieu exact des stages.

La formation ne se déroulera qu'avec un minimum de 8 participants. En cas de candidatures insuffisantes, la formation sera repoussée sur le cycle suivant (2025/2026)

Calendrier : 4 stages de 2 jours

Stage 1 : 02 et 03 novembre 2024 : Metz

Stage 2 : 01 et 02 février 2025 : Strasbourg

Stage 3 : 29 et 30 mars 2024 : Metz

Stage 4 : 31 mai et 01 juin 2025 : Strasbourg

Une formation complémentaire obligatoire aura lieu également sur « la sensibilisation et prévention des violences dans le sport » au profit de tous les animateurs en formation le **12 février** ou le **09 avril 2025** en visio. Les modalités seront précisées ultérieurement.

Le livret de formation sera remis aux stagiaires lors de la première journée de stage

Le candidat devra adresser au secrétariat du comité pour le 12 avril 2025 au plus tard :

- **Son rapport de stage faisant état de son activité au sein du club.**
- **Son livret de formation complété par son tuteur.**

Le rapport de stage présente le club (organisation, locaux, activités...), la place qu'occupe le stagiaire dans le club, les responsabilités qui lui sont confiées, les caractéristiques du public (nombre, âge, niveau), les séances (fiches pédagogiques, bilans de séances, bilan de cycle, appréciations du tuteur). Il peut être illustré et complété par toute information jugée nécessaire. Ce document sera impérativement signé par le président du club et par le tuteur.

Matériel nécessaire :

- Papier / stylo
- Clé USB
- Matériel complet spécifique au sabre laser répondant aux normes de sécurité

Adresse

Comité Régional d'Escrime du Grand Est

Comité Régional d'Escrime du Grand Est

Maison Régionale des Sports

13 Rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE